



PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-MALO
2022-2023



Séance ordinaire tenue le 7 décembre 2022
À 18 h 45 au local 133 (Arts & science)

MEMBRES PRÉSENTS ET ABSENTS

GROUPE REPRÉSENTÉ	NOMS	Personnes absentes
Parent	Odile Côté-Rousseau	
Parent	Christine Gagné	X
Parent	Anthony Gagné-Gagnon	
Parent	Johari Hamida Salum	
Parent	Mariann St-Hilaire	
Personnel enseignant	Audrey Noël	
Personnel enseignant	Laura Parent	
Personnel enseignant	Corinne Sévigny-Lévesque	
Personnel professionnel	Audrey Girard	X
Personnel de soutien	Laurie Lafranchise	
Service de garde	Isabelle Mahar	
Représentant de la communauté	Éric Cadorette	X
Représentant de la communauté	Steven Ouellet	X
Direction d'école	Yann Auclair	

N° résolution

1 Mot de bienvenue

Mme Côté-Rousseau souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à la rencontre.

043-CE
22/23-08

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Côté-Rousseau effectue la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des points à rajouter.

Anthony Gagné-Gagnon demande l'ajout d'un point statutaire « comité de parents ». Le point sera traité dans « autres sujets », sous l'onglet 19.1 pour la présente séance.

Mme Côté-Rousseau demande l'ajout d'un point « sécurité routière ». Le point sera traité dans « autres sujets », sous l'onglet 19.2.

Laura Parent propose l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout des points 19.1 « comité de parents » et 19.2 « sécurité routière ».

3 Questions du public

Il n'y a pas de public.

043-CE
22/23-09

4 Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 28 septembre 2022

Mme Côté-Rousseau propose une modification au point 7 « Nomination de deux personnes représentantes de la communauté ». Elle suggère de remplacer les termes « propose la nomination » par « propose de contacter un intervenant de l'organisme du Pignon Bleu afin de vérifier son intérêt à siéger au poste de représentant de la communauté ».

Isabelle Mahar propose l'adoption du procès-verbal avec la modification au point 7.

5 Suivi au procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2022

Mme Côté-Rousseau souhaite faire un suivi au point 7 « Nomination de deux personnes représentantes de la communauté ». L'organisme *le Pignon Bleu* ayant décliné l'offre de siéger au conseil d'établissement, Mme Côté-Rousseau propose la nomination de M. Éric Cadorette et de M. Steven Ouellet en tant que représentants de la communauté. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Laura Parent souhaite effectuer un suivi au point 17.1, « Conférence parents ». Mme Laura présente les informations reçues par l'organisme *Sexplique* pour la tenue d'une conférence à l'école. L'organisme charge 150\$ par conférence. Celle-ci s'adresse aux parents des élèves de 5^e et 6^e année (10 à 12 ans). Elle dure environ 1h30 et elle est offerte le soir. Au moins 5 parents doivent être inscrits pour que la conférence puisse avoir lieu. Les conférenciers ont besoin d'un projecteur et d'un ordinateur portable.

Yann Auclair souhaite effectuer un suivi au point 10 « Budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2022-2023 ». Après vérifications, le budget du conseil d'établissement est de 1488\$. Ce montant regroupe un surplus de 633\$ provenant des dernières années, auquel s'ajoute le montant de 855\$ pour la présente année scolaire.

6 Correspondance reçue (information)

Mme Côté-Rousseau a reçu un document concernant les critères de sélection de la direction d'établissement scolaire. Il sera envoyé aux membres du conseil d'établissement pour consultation dans les prochains mois.

043-CE
22/23-10

7 Règlements du Service de garde 2023-2024 (adoption)

Isabelle Mahar présente le document des règlements du service de garde pour l'année 2023-2024. Quelques règlements seront modifiés par rapport à ceux de la présente année scolaire:

- Les inscriptions aux journées pédagogiques se feront en ligne seulement.
- Le système d'encadrement du service de garde sera uniformisé avec celui de l'école.

Johan Hamida Salum propose l'adoption des règlements du Service de garde pour l'année scolaire 2023-2024.

**043-CE
22/23-11** **8** **Tarifification des journées pédagogiques en service de garde 2023-2024
(approbation)**

Isabelle Mahar présente la tarification des élèves inscrits au service de garde qui sera en vigueur pour l'année scolaire 2023-2024.

Le montant chargé aux parents pour inscrire leur enfant lors des journées pédagogiques sera de 14,60\$. En comparaison, cette somme est actuellement de 13,50\$.

Isabelle Mahar propose aussi l'adoption d'un montant maximum demandé pour les frais d'activités lors des journées pédagogiques thématiques. Un montant maximal de 2,50\$ pourrait être demandé lors de l'inscription aux journées pédagogiques. Ce coût s'ajouterait aux frais d'inscription et permettrait de payer le temps pour préparer les activités et d'acheter le matériel nécessaire à leur réalisation. Le maximum chargé aux parents sera donc de 17,10\$ pour les journées pédagogiques thématiques.

Corinne Sévigny-Lévesque propose l'approbation de la nouvelle tarification des journées pédagogiques en service de garde pour l'année scolaire 2023-2024.

**043-CE
22/23-12** **9** **Photos scolaires 2023-2024 (approbation)**

Audrey Noël mentionne que le contrat pour les photographies scolaires est à renouveler. Elle propose de renouveler la photographe actuelle, Marthe Fortin, mais demande l'avis des membres du conseil d'établissement.

Les parents et les membres du personnel apprécient le bon travail de Mme Fortin. Ils ont toutefois remarqué une certaine distorsion sur les photos de groupe. Audrey Noël se chargera de le mentionner à la photographe pour l'an prochain. Le conseil d'établissement accepte le renouvellement du contrat de Marthe Fortin pour l'année scolaire 2023-2024 à l'unanimité.

Anthony Gagné-Gagnon propose l'approbation du renouvellement du contrat de la photographe Marthe Fortin.



043-CE
22/23-13

10 Sorties éducatives (approbation)

Laura Parent présente une sortie au restaurant *Patente et Machin* avec les élèves du groupe MGH (5^e/6^e année). Le groupe passerait à l'épicerie *Metro* avant de se rendre au restaurant afin d'y cuisiner un repas. La sortie se déroulerait au cours de la semaine du 12 décembre, la date reste à déterminer.

Mariann St-Hilaire approuve l'approbation de la sortie du groupe de 5^e/6^e année.

11 OPP (information)

Yann Auclair remercie les membres de l'OPP pour leur implication lors de la fête de l'Halloween. Ce fut une réussite!

Yann Auclair a demandé aux parents de l'OPP de s'impliquer dans l'école pour la fête de Noël. Ils viendront donc dans l'école le 21 et le 22 décembre 2023 en soutien lors de certaines activités organisées pour Noël.

Les membres de l'OPP se sont aussi proposés pour animer des activités au cours de l'hiver.

12 Budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2022-2023 (information)

À la suite de la présentation du budget de fonctionnement de 1488\$ par Yann Auclair au point 5, Mme Côté-Rousseau propose d'offrir la conférence de l'organisme *Sexplique*, qui coûte 150\$, aux parents des élèves de 10 ans et plus à l'école et aux enseignants intéressés. Cette formation sera offerte en présence, à l'école. La date reste à déterminer. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil d'établissement.

13 Reddition de compte budget 2021-2022 (information)

Yann Auclair présente et explique la reddition de compte du budget de l'année scolaire 2021-2022, qui présente un léger surplus de 4171\$. Le budget de cette année sera présenté au conseil d'établissement en cours d'année.

14 Travaux pour le projet éducatif (information)

Yann Auclair mentionne que le nouveau projet éducatif sera à adopter par le conseil d'établissement en décembre 2023. Des consultations auprès des parents et des enseignants seront à venir dans les prochains mois afin d'élaborer ce nouveau projet éducatif.

Un suivi sera effectué aux cours des prochaines rencontres du conseil d'établissement pour maintenir les membres informés de l'avancement des travaux.



**043-CE
22/23-14 15 Activités de financement des partenaires de l'école Saint-Malo (approbation)**

Ce point sera enlevé lors des prochaines rencontres.

**043-CE
22/23-15 16 Horaire continu pour la journée du jeudi 22 décembre 2022 (approbation)**

Ce point a été présenté et approuvé par courriel il y a deux semaines en raison du report de la séance du conseil d'établissement.

L'horaire continu pour la journée du jeudi 22 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil d'établissement par courriel.

17 Formation obligatoire pour les membres du Conseil d'administration (information)

Mme Côté-Rousseau rappelle l'importance de la formation en ligne pour les nouveaux membres du conseil d'établissement.

Plusieurs membres du conseil d'établissement ont déjà commencé à suivre la formation obligatoire en ligne.

Laura Parent mentionne le caractère lourd des formations en ligne.

18 Planification consultation des élèves (information)

Mme Côté-Rousseau rappelle l'obligation du conseil d'établissement de sonder les élèves sur un sujet choisi à chaque année.

Mme Côté-Rousseau présente les résultats du sondage de l'an dernier portant sur les intérêts des élèves sur la cour de récréation. Quelques points sont à souligner :

- La majorité des élèves sondés préfère les jeux libres par rapport aux jeux organisés.
- Les améliorations souhaitées par les élèves sondés sont assez diversifiées.
- La majorité des répondants ne fréquente pas la cour d'école en dehors des heures d'école.

Mme Côté-Rousseau tentera d'avoir accès aux tranches d'âge des répondants afin d'avoir un portrait plus juste des réponses.

Considérant que plusieurs élèves ont répondu vouloir avoir davantage d'espaces verts, Mme Côté-Rousseau s'interroge sur la possibilité de poursuivre le plan de verdissement de la cour d'école, commencé il y a plusieurs années, par le comité EVB de l'école. Ce



comité n'étant plus en place depuis quelques années à l'école, la possibilité que l'OPP reprenne le dossier est avancée. Yann Auclair s'informerait auprès de l'OPP de cette possibilité et il s'informerait afin de trouver le dossier du comité EVB.

Pour la présente année scolaire (2022-2023), Mme Côté-Rousseau suggère aux membres du conseil d'établissement de se pencher sur un sujet sur lequel sonder les élèves cette année.

Laura Parent propose de poursuivre ce qui a été commencé l'an dernier et de sonder les élèves sur le sujet des nouvelles récréations mises en place cette année. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'établissement.

Mariann St-Hilaire propose l'adoption du sondage sur le thème des récréations pour l'année 2022-2023.

19 Autres sujets

19.1 Comité de parents

Anthony Gagné-Gagnon mentionne que le comité de parents fait actuellement des démarches auprès du Ministre afin d'ajuster les montants octroyés aux écoles pour les sorties pédagogiques afin qu'ils répondent davantage à la réalité.

Mariann St-Hilaire mentionne plusieurs projets d'agrandissement d'écoles au sein du Centre de services scolaire. Aucun projet n'est prévu pour l'école Saint-Malo.

19.2 Sécurité routière

Mme Côté-Rousseau rappelle que des panneaux lumineux devaient être installés aux abords de l'école l'été dernier. Ils ne sont pas encore en place. Mme Côté-Rousseau relancera le conseiller municipal afin de voir où en est le dossier.

Johari Hamida Salum ajoute que l'intersection des rues St-Bernard et Marie-de-l'Incarnation est dangereuse et elle propose de mettre un brigadier à cet endroit. Mme Côté-Rousseau mentionne que cette demande a déjà été faite, mais qu'il n'était pas possible d'avoir un brigadier à cet endroit.

Le sujet de la sécurité routière sera poursuivi lors d'une prochaine séance.

20 Clôture de l'assemblée

À 20h46, Corinne Sévigny-Lévesque propose la levée de l'assemblée.

École primaire Saint-Malo
286, rue Marie-de-l'Incarnation, Québec (Québec) G1N 3G4
Téléphone : 418 686-4040, poste 4043 Télécopieur : 418 682-5894

Adopté le 1^{er} février 2023

Signature

Yann Auclair
Directeur par intérim

Signature

Odile Côté-Rousseau
Présidente

Date